
COMPOSTAGE PARTAGÉ EN PIED D'IMMEUBLE ET STRUCTURE COLLECTIVE

Communauté d'Agglomération du Choletais

Hotel d'Agglomeration, Rue Saint Bonaventure

49300 Cholet

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Séverine Chauvat-voué

schauvat-voue@choletagglomeration.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

La collecte des déchets ménagers est assurée pour les 13 communes membres de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Les 80 992 habitants du territoire sont collectés par la régie en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers et en apport volontaire pour le verre d'emballage.

Les déchets sont orientés vers les différentes filières de traitement (par incinération, TMB ou enfouissement) et de recyclage (pour les papiers, journaux, cartons, métaux, bouteilles et flacons plastiques, verre...)

Un réseau de 13 déchèteries et éco-points est réparti sur l'ensemble du territoire (2 déchèteries sur Cholet > à 3 500 m² et 11 plus petites appelées "éco-points" < à 3 500 m², situées sur les autres communes du territoire).

Les déchets dits « encombrants » sont orientés vers les différentes filières d'élimination et valorisation : tout-venant, bois, carton, déchets verts, gravats, ferraille, piles, DMS, DASRI, huiles végétales, huiles minérales, DEEE, néons, pneus...

En 2013, la CAC a collecté:

- 15 905 tonnes d'OMR soit 198 kg/hab/an (- 2,10% entre 2012 et 2013)
- 21 700 tonnes de déchets en déchèteries, soit 270 kg/hab/an (+ 6,40% entre 2012 et 2013)
- 4 923 tonnes d'emballages et papiers / journaux, soit 61,30 kg/hab/an (- 3,54% entre 2012 et 2013)
- 2 542 tonnes de verre, soit 31,60 kg/hab/an (+1,70% entre 2012 et 2013)

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Inciter les usagers à traiter et valoriser leurs déchets organiques, permettant à la collectivité de limiter la collecte et le traitement de ces déchets,
- permettre aux foyers en habitat collectif de composter leurs déchets organiques, tout comme le font les foyers ayant un jardin individuel,
- Obtenir la participation de plusieurs foyers d'immeubles,

- Equiper les établissements collectifs en composteurs (maison de retraite, restaurants scolaires, établissements scolaires...),
- Etre éco exemplaire (que les résidences et les structures collectives le deviennent),
- Travailler pour ces sites de compostage deviennent des projets éducatifs pour les scolaires,
- Organiser le suivi et la mise en œuvre avec les habitants / le personnel des structures collectives,
- Former des personnes référentes de site de compostage,
- Travailler avec une association ou entreprise locale, dont la mission est d'accompagner les sites de compostage et de former les référents de site,
- Réduire les quantités d'OMA, et identifier la part de fermentescibles déviée des ordures ménagères.
- Obtenir un bon retour d'expérience des participants,
- Reconduire l'opération sur d'autres sites,
- Travailler avec des partenaires,

Résultats quantitatifs

- 2 sites installés en pied d'immeuble, 1 site en cantine scolaire,
- en cours pour septembre 2014 : 1 site en pied d'immeuble + 1 site en EHPAD,
- 66 foyers participants pour les 2 sites en pied d'immeuble,
- 350 scolaires sensibiliser au restaurant scolaire (sensibilisés au compostage mais aussi au gaspillage alimentaire),
- 10 référents de sites formés,
- 3 composteurs installés depuis juin 2013, soit 5,5 tonnes détournées des OMA,
- Contrat passé avec un partenaire pour l'accompagnement des sites et la formation des référents : le CPIE Loire Anjou,
- 3 partenaires / porteurs de projet : 1 bailleur / 1 syndic de co propriétaire et une commune.

Résultats qualitatifs

- Petit à petit les habitants, les référents de site, le personnel de structure se prennent en main (pour les opérations de brassage / retournement / récupération du compost...). Les sites deviennent rapidement autonomes. Le travail d'accompagnement est néanmoins indispensable.
- Le compost obtenu est de bonne qualité
- L'opération se poursuit sur d'autres sites
- recréer du lien social au pieds des résidences

MISE EN OEUVRE

Planning

Septembre 2012 : première réunion du groupe de travail, permettant de définir les orientations possibles pour ce projet expérimental,

Sept. à nov.2012 : visites de sites de compostage :

- Sur Angers : compostage en pied d'immeuble avec des composteurs de 600 l,
- Sur Nantes, association Compostri : compostage en pieds d'immeuble, en crèche et dans un jardin familial – pavillons de compostage de 1,5 à 20 m³,

- En Vendée (Trivalis) à Rochesvrière et Montaigu : compostage collectif dans un collège – pavillon de 10 m³ et en pied d'immeuble – pavillon de 10 m³.

Novembre 2012 à juin 2013 : prise de contacts, commande de composteurs et outillages, préparation des conventions, étude de faisabilité, accord avec la plateforme de compostage du territoire pour la récupération de brôyat

3 sites installés en 2013 – janvier 2014 :

- Compostage collectif au restaurant scolaire de La Séguinière (350 repas par semaine) :
- mars 2013 : collecte des biodéchets au restaurant, sensibilisation des enfants,
- avril/mai 2013 : étude de faisabilité pour la mise en place d'un pavillon de compostage de 5 m³, fourni par Compostri (Nantes),
- 27 juin 2013 : installation du pavillon de compostage de 5 m³.
- mars 2014 : retournement du compost et récupération du compost quasi mature. Ce compost sera utilisé par les espaces verts de la commune en septembre 2014.
- au bout d'un an seulement, le site est quasi autonome. Une inauguration est prévue pour fin septembre 2014, pour les parents et les enfants.

Depuis son lancement fin juin 2013, en une année, ce site de compostage aura permis de détourner des ordures ménagères près de 4T de déchets organiques.

- Compostage partagé au pied des immeubles Maine et Loire Habitat au May-sur-Evre (60 logements) :

- avril 2013 : réalisation d'un sondage réalisée par les animateurs du service gestion des déchets de la CAC, permettant de mesurer la motivation des usagers. Résultats : 44 foyers rencontrés sur 60, 36 foyers ont répondu au sondage, dont 33 déclarent être intéressés par la mise en place d'un composteur et 13 déclarent être intéressés pour être "réfèrent de site".
- Octobre 2013 : réunion publique au pied de l'immeuble, présentation du projet, constitution d'un groupe de travail composé d'habitants de l'immeuble,
- 25 janvier 2014 : installation d'un composteur de 3 m³
- mai 2014, les référents de site de compostage ont organisé un pique nique à l'occasion de la "Fête des voisins". 63 personnes ont participé. L'installation du composteur aura permis de créer du lien social
- avril et juillet 2014, retournement du compost. En juillet, les habitants et le bailleur ont utilisé le compost arrivé à maturation, en plantant des fleurs dans les jardinières de la résidence.

Depuis son lancement fin janvier 2014, en 6 mois environ, ce site de compostage aura permis de détourner des ordures ménagères près de 500 kg de déchets organiques.

- Compostage partagé au pied de la Résidence Le Soleil Cholet (Cabinet E. Chupin – 80 logements) :

- Juin 2013 : Réalisation d'un sondage permettant de mesurer la motivation des usagers. Résultats : 58 foyers rencontrés sur 81, 46 foyers ont répondu au sondage, 39 déclarent être intéressés par la mise en place d'un composteur et 11 déclarent être intéressés pour être "réfèrent de site".
- juin 2013 : transmission des résultats du sondage lors de l'assemblée générale de la copropriété,
- Octobre 2013 : réunion publique au pied de l'immeuble, présentation du projet, constitution d'un groupe de travail composé d'habitants de l'immeuble,
- 11 janvier 2014 : installation d'un pavillon de compostage de 5 m³.
- avril et juillet 2014, retournement du compost.
- septembre 2014 : du compost pourra être récupéré et utilisé par les habitants.

Depuis son lancement en janvier 2014, en 6 mois environ, ce site de compostage aura

permis de détourner des ordures ménagères près de 1T de déchets organiques.

- 2 autres sites prévus, en septembre / octobre 2014 : 1 résidence de 115 logements, installation d'un pavillon de compostage le 4/10/2014; et 1 EHPAD, installation d'un composteur de 7,5 m3 le 30/09/2014.

- Achat de composteurs "tests" auprès de 2 fournisseurs : les associations Compostri de Nantes et Emeraude Création de Lannion,

- Accompagnement des sites de compostage et formation des référents de sites par le CPIE Loire Anjou. Les premières formations des référents de site ont eu lieu en janvier / février 2014,

- Les bio-seaux : depuis mars 2013, récupération des seaux de 5 kg auprès de la cuisine centrale de Cholet. Ces seaux sont réutilisés par les habitants des immeubles, comme bio-seaux pour le stockage du compost avant dépôt dans les composteurs.

- Pour sensibiliser les utilisateurs des composteurs, conception :

- d'adhésifs posés sur les bio-seaux,
- d'affiches grand format pour les halls d'immeuble,
- d'un guide pratique du compostage, Reprenant les consignes de tri, les bonnes pratiques du compostage...

Moyens humains

- L'animatrice du programme local de prévention,
- Les 2 ambassadeurs du tri et de prévention,
- La chargée de communication du service gestion des déchets,
- En fonction des temps forts, 1 à 2 personnes de l'association CPIE Loire Anjou

Moyens financiers

La CAC prend en charge tous les frais pour la mise en œuvre de cette action, pour 2013 :

Achat petits matériels / outillage (thermomètre à compost, pelle, fourche, croc, arrosoir, brass'compost, griffe, ...)	357,69 €
Formation référent site compostage (3 agents)	450,00 €
Achat 3 composteurs grandes capacités	6 608,73 €
Communication / guide/ signalétique...	1 492,60 €

Sans compter le marché passé avec le CPIE Loire Anjou pour l'accompagnement des sites de compostage (en moyenne, 1000 à 15000€ par mois par 3 nouveaux sites).

La prestation comprend la validation et présentation des projets de compostage, l'installation / l'inauguration des sites de compostage, leurs suivis techniques (suivi mensuel), la relance de la dynamique des sites, la restitution des rapports de suivis des sites, ...

Le projet est soutenu financièrement par l'ADEME et le Conseil Général de Maine et Loire.

Moyens techniques

La CAC fournit pour chaque site, le composteur et les outillages nécessaires (thermomètre à compost, pelle, fourche, croc, arrosoir, brass'compost, griffe, ...)

Si le site ne peut pas se procurer de brôyat, la CAC en met à disposition (brôyat en provenance de la plateforme de compostage située sur Cholet).

Partenaires mobilisés

Les bailleurs, syndics de co-pro, communes, élus.... qui sont en réalité les porteurs de projets,

Le personnel de la plateforme de compostage située sur Cholet, afin de récupérer du brôyat (matière indispensable au bon fonctionnement du composteur),

Les associations CIPE Loire Anjou, Compostri et Emeraude Création,

La Direction de la Communication,

Les habitants, le personnel des structures collectives, les agents communaux....

L'ADEME et le Conseil Général de Maine et Loire.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est reproductible.

Ce projet sera reconduit sur d'autres immeubles et structures collectives.

Toutefois, il convient d'être patient : les responsables de structures collectives, les bailleurs ou les foyers, ne sont pas toujours prêts à s'engager dans une telle démarche.

Les démarches sont parfois longues.

Il faut aussi savoir convaincre, prouver que ça fonctionne très bien sur d'autres sites.

Difficultés rencontrées

En pieds d'immeuble, afin de convaincre les porteurs de projets, le bailleur ou le syndic de co-pro et surtout les foyers, la CAC réalise elle-même un sondage au porte à porte. Les ADTP passent dans chaque foyer afin d'expliquer le principe du projet. Ainsi, le projet est mieux perçut et accepté d'emblé.

Ce passage permet de refaire le point sur les consignes de tri des emballages, la distribution des sacs de pré-collecte, l'utilisation du Stop pub, etc.

Les 2 questions principalement posées :

Etes-vous intéressé(e) par la mise en place d'un composteur au pied de votre immeuble ?

Etes-vous intéressé(e) pour participer à la mise en place et à l'entretien du composteur ?

Il est également original de réutiliser les seaux usagés de la cuisine centrale. Ils étaient jusqu'à présent jetés.

Recommandations éventuelles

L'accompagnement des sites et la formation des référents de sites par une entreprise ayant des connaissances sur le compostage / le jardinage / la gestion de l'eau, est indispensable à la pérennité des sites de compostage.

S'assurer de la participation des foyers/ du personnel des structures / des employés communaux, pour l'entretien du composteur.

S'assurer de la participation des personnes « référents de site de compostage ».

Pour un projet, s'associer systématiquement avec le paysagiste de la résidence, le service espace de vert de la commune, etc...., afin de garantir un environnement agréable autour du composteur, et éventuellement la furniture de brôyat.

Enfin, mobiliser les élus pour cette action, faire ressortir les points forts du projet, et ne pas hésiter à « visiter » des sites de compostage qui fonctionnent, afin de persuader.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | DECHETS VERTS | BIODECHET

Dernière actualisation

Août 2014

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Marc JANIN

marc.janin@ademe.fr

Direction régionale Outre Mer